


Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Mise en garde de la CSFO : Sociétés qui utilisent la désignation "banque" et qui ne sont pas des banques réglementées

29 octobre 2007


Selon une enquête menée récemment, trois sociétés qui ne figurent pas sur [la liste des banques réglementées du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada \(BSIF\)](#)  utilisent la désignation «banque» dans leur titre.

Ces entités ne sont pas des banques réglementées et utilisent des titres trompeurs pour la vente d'hypothèques et les cessions immobilières. En conséquence, le certificat de constitution des sociétés ci-dessous, qui ont été constituées le 16 décembre 2006, a été annulé :

Key Bank Capital Management Corp. (NIE 1720190);

Key Bank Developments Limited (NIE 1720231);

Key Bank Corp. (NIE 1720189)

Avant de faire affaire avec une entité ou de lui remettre des fonds, on recommande aux consommateurs de vérifier si l'entité en question exerce des activités frauduleuses et s'il s'agit d'une société légitime. En Ontario, toutes les institutions financières, y compris les sociétés de prêt et de fiducie, les crédit unions, les caisses populaires et les assureurs, doivent être enregistrées auprès de la CSFO ou du [BSIF](#)  ou être titulaires d'un permis délivré par ces organismes.

Si une entité prétend être une institution financière exerçant ses activités en Ontario, les consommateurs doivent vérifier dans le site Web de la CSFO ou du BSIF si son nom figure sur la liste des institutions financières enregistrées ou titulaires d'un permis.